ZOOM....sur... Le brûlage dirigé

Historique :

Le brûlage dirigé a été remis à l'ordre du jour à partir de 1993 dans les Alpes de Haute-Provence. En effet, en février de cette année près de 15 départs de feux avaient eu lieu suite à des « écobuages » non maîtrisés.
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a alors proposé au Préfet de mettre en place des mesures permettant de remédier à ces débordements qui mobilisaient beaucoup de matériel d'intervention et de sapeurs-pompiers. Pour mémoire depuis 1966, il a été dénombré 1450 feux qui ont parcourus 17 837 ha, ce qui donne une moyenne annuelle brûlée de 445ha. Le feu moyen étant de 12 ha avec un nombre moyen de 36 feux par an.

Le Préfet a donc réuni les services chargés de la prévention et de la lutte pour définir les actions à mener (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Office National des Forêts). Il a été décidé de faire encadrer ces activités d'écobuage par des personnels formés à cette technique.
Dès l'hiver 1994, une première campagne de brûlage a été mise en œuvre avec l'appui des militaires de la sécurité civile de Brignoles (UIISC7).

La sécurité étant prioritaire, la réalisation d'un brûlage se fait toujours du haut vers le bas et à contre vent, afin de sécuriser au mieux le chantier.

En 1997 la cellule a été officialisée par un arrêté préfectoral qui fixe sa composition, ses attributions et ses objectifs. Le coût de chaque campagne annuelle était financé par l'Etat (crédits du Conservatoire pour la Forêt Méditerranéenne à 70%) et le Conseil Général (pour 30%).

Depuis 2005 le Conseil Général a décidé de prendre en charge dans sa totalité le financement de ces travaux. Il a demandé à la cellule de lui présenter un schéma quinquennal pour fixer les orientations à 5 ans et accentuer la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), notamment par le traitement d'interface en zones urbanisées et milieux naturels et la protection de massifs répertoriés dans le cadre de Natura 2000.

Rappel : Qu'est ce qu'un brûlage dirigé ?

Le brûlage dirigé est une technique de débroussaillement à faible coût, qui vise à résorber le nombre et l'importance des incendies. Il s'agit de l'utilisation du feu courant et maîtrisé dans le but de brûler la couverture végétale de manière plus ou moins intensive en fonction des conditions météorologiques, du type de végétation et des objectifs d'impact fixés. Le brûlage dirigé a été reconnu en tant qu'outil de prévention des incendies de forêt dans la dernière loi d'orientation sur la forêt (loi n°2001-602 du 9 juillet 2001).

Responsables de Brûlages Dirigés :

Les sapeurs-pompiers qui ont reçu la formation de responsable de brûlage dirigé à l'ECASC de Valabre sont titulaires d'une attestation pour une durée de 5 ans. Pendant cette période, ils ont l'obligation de participer en qualité de chef de chantier à un nombre défini de brûlages.

A ce jour 3 sapeurs-pompiers ont reçu cette formation :
- Cne ROCHE roger
- Lnt DAVIN philippe
- Ltn LOUTZ yves (responsable départemental)
- Cne DEMANDOLX Franck (en cours de formation)

Formation Feux de Forêt :
Dans le cadre des cursus de la formation Feux de Forêts, la programmation d'une séquence pédagogique d'une durée d'une heure sur la nécessité et la pratique des brûlages dirigés est inscrite au programme annuel de formation. A ce titre 9 interventions annuelles sont régulièrement prévues.

Les brûlages s'effectuent en deux périodes :
En hiver (février – mars) avec l'appui des militaires de la sécurité civile de Brignoles (UIISC7)
A l'automne (octobre – décembre) avec les sapeurs-pompiers locaux.

D'autre part, les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) effectuent durant toute l'année des brûlages pour l'entretien des ouvrages DFCI (pistes, citernes) ainsi que des chantiers de plus petite envergure.

Bilan physique sur la période 1997 – 2013 : massifs de la zone préalpine

290 chantiers réalisés soit un peu moins de 17 chantiers par an en moyenne. Compte-tenu des conditions climatiques, les variations inter-annuelles sont importantes pour le nombre de chantiers effectués : de 5 (2010 et 2013) à une trentaine (2003 et 2004)

Surface traitée : 3378 ha Surface moyenne : 199 ha / an

Ces chantiers ont été réalisés à 65% par l'UIISC7, 19% par les APFM, 7% par le SDIS seul, 6% en commun SDIS/APFM, le reste par les éleveurs.

Lieutenant Yves LOUTZ

AGENDA

Cross départemental
Château-Arnoux le 1er février 2014
Cross régional le 15 février 2014 (Aude)
Parcours sportif départemental
Le 5 avril 2014 à Digne les Bains
Journée nationale des SP
Samedi 14 juin 2014

Que l'année 2014 vous apporte le bonheur, la santé et la réussite dans l'accomplissement de tous vos rêves.

LES BONS TUYAUX...

Par arrêté du 26 décembre 2013, le SDIS des Alpes de Haute-Provence est classé en 4ème catégorie

SIGNALISATION DES ENGINS
Le groupement des moyens technique en collaboration avec le service hygiène et sécurité a procédé à la mise en place de signalisation supplémentaires sur des engins.
Cette réalisation permettra de renforcer la sécurité de nos sapeurs-pompiers en intervention .

10 CCFM ont été équipés de feux à LED orange

3 VSR ont pu également bénéficier du montage de charriots de balisage avec des feux à LED .

Bouton auto-protection - mis en place 2013

BALISAGE LED ARRIERE
Montage des feux orange à LED pour renforcer le balisage des CCF 4000 SOCOPHYM réalisé courant 2013

Lieutenant Toufik REKIA

C'EST... PERSONNEL

Mutation :

Le lieutenant Stéphane DE COLIÈRE sera affecté au centre d'incendie et de secours de Manosque le 1er février 2014

Départ en retraite :

Monsieur Guy PAYRE, Lieutenant de 1ère classe a fait valoir ses droits à la retraite le 1er janvier 2014 après 20 années au service des sapeurs-pompiers bas-alpins.

Arrivée :

Monsieur Guillaume LAUGIER, sergent de sapeurs-pompiers professionnels a été recruté par voie de mutation et sera affecté au centre d'incendie et de secours de Manosque en qualité de chef d'agrès à compter du 1er février 2014.

La lettre du SDIS 04	**Si vous souhaitez transmettre un reportage, un article et/ou des photos, vous pouvez nous contacter à l'adresse ci-contre :**
Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence. Cellule Communication - CS 39008 95, avenue Henri Jaubert 04990 DIGNE LES BAINS CEDEX	Cette revue est une réalisation du SDIS 04. Directeur de publication : Lieutenant-Colonel Thierry CARRET Responsable de la rédaction : Corinne ROUX Comité de rédaction : Commandant Henri COUVÉ, commandant Jean-Dominique BARIOLET, capitaine Arnaud VALLOIS, lieutenant David BOUCHET, sergents-Chef Yann MICHEL et Michel DELLI, sergent-chef Fabien GONTIER, caporal-Chef Fabien DELAVGUE et Mme Fernanda QUINTAL. Conception graphique : Cellule Communication SDIS 04 - Dépôt légal en Préfecture. Crédit photos SDIS 04, FOTOLIA©, sous réserve d'erreurs typographiques.
Tél. : 04 92 30 80 02 Fax : 04 92 30 89 68 mail : croux@sdis04.fr	Impression : Arc en Ciel - 04000 DIGNE LES BAINS

La lettre du SDIS 04 — Quadrimestriel n° 18 - février 2014

[ROUGE 2 TONS]

La lettre du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence

L'ÉDITO

L'année 2013 vient de se terminer, c'est l'heure du bilan traditionnel et le moment d'envisager l'avenir. Cette année a été relativement calme, notre activité opérationnelle est en recul par rapport à 2012 (- 3,12 %). L'activité feux de forêts a été la plus faible comme dans tous les départements du sud. Gardons nous de tout triomphalisme, le feu de forêts n'est qu'une suite de recommancement que les années "calmes " font oublier, gardons nous de toute perte de lucidité dans ce domaine. Nous ne connaissons pas de grand vainqueur, juste des COS et des chefs de groupes lucides qui ont su apprehender une situation en préservant leurs hommes. Nous avons maîtrisé l'activité du sercours à personnes grace aux bonnes relations que nous avons avec le SAMU alors que nos voisins voient une explosion de l'activité de secours à personnes "non urgente", chez nous elle ne progresse pas ou très peu (+ 0,7 %). Cela nous permet d'être disponibles pour les missions qui sont les nôtres, celles où l'on sauve des vies, où l'on limite la souffrance et où on assiste celles et ceux qui en ont besoin. Parmi toutes nos missions, celle de préservation de la vie humaine est la plus noble et la plus efficace.

L'été a été marqué par plusieurs épisodes d'orages violents où l'engagement des sapeurs-pompiers a été une nouvelle fois remarqué et pour lesquels nous avons reçu les félicitations de nombreux élus (je pense notamment à l'épisode de quasi tornade sur Gréoux). Nous avons également participé à de nombreux exercices au niveau départemental et nous avons organisé et accueilli un grand exercice national "Richter" que nous avons couplé à un exercice européen avec nos collègues italiens. Pour 2014, nous poursuivrons notre développement, de grands chantiers sont toujours en cours, notamment les plus importants qui concernent la modernisation du CTA, de l'alerte des CIS, du CODIS et de l'accueil d'ANTARES mais aussi et surtout la gestion individuelle de la disponibilité qui va nous donner les marges de manoeuvre et la visibilité dont nous avons besoin pour améliorer la qualité des secours sur le département. Cette appropriation de cette gestion devra être la vôtre. La poursuite de la modernisation du parc roulant, la mise à niveau des armements des véhicules, la modernisation de la formation, l'intranet... tout cela est en cours grace aux moyens financiers du conseil général, des communes et des EPCI.
Merci également à madame le préfet et à l'ensemble de ses services de leur aide précieuse tant sur le plan financier que sur tous les dossiers. Nous devons nous montrer à la hauteur de cette confiance et continuer nos efforts pour améliorer la qualité du service rendu à nos concitoyens. Nous terminerons cette éditorial en vous remerciant pour votre engagement individuel et collectif.
Nous sommes très sensibles à ces qualités humaines que vous démontrez au quodien pour faire fonctionner le service.
Nous formulons à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers nos meilleurs voeux pour l'année 2014.

Le Président du CASDIS
Claude FIAERT

Le Directeur Départemental
par intérim
LCL Thierry CARRET

L'ACTUALITE

MODERNISATION DU SYSTEME D'ALERTE

En 1991, le SDIS 04 se dotait de son tout premier système de traitement de l'alerte : la version 3 de START. L'évolution des technologies mais aussi des besoins, la nécessité de sécuriser des installations devenues obsolètes ont rendu nécessaire la modernisation du système d'alerte. Après s'être fait assister dans la cadre de la maîtrise d'ouvrage et avoir lancé un marché négocié, le SDIS a attribué le projet à la société SYSTEL.
Le projet, budgétisé sur 4 exercices, d'un montant total de 3,4 millions d'euros, vise principalement à la sécurisation du site, au changement de l'outil de traitement de l'alerte et au déploiement d'ANTARES.
La phase technique de sécurisation a consisté, dans un premier temps, à reprendre l'ensemble des réseaux courants forts et faibles, à délocaliser les locaux techniques afin de permettre la redondance des installations et d'en diminuer la vulnérabilité. Cette phase vise enfin à garantir la pérennisation du traitement de l'alerte et des communications par la mise en place d'un site de repli à Manosque et le déploiement d'un faisceau hertzien reliant les sites du SDIS, de la préfecture et du SAMU.
La phase fonctionnelle visant à faire migrer le système sur la version 4.81 de START qui repose essentiellement sur le principe de la Gestion Individuelle (GI) consistant à alerter les personnels nécessaires à l'armement des engins sur la base des emplois et des compétences de chacun. Appels téléphoniques, accès par portail web par l'intranet ou l'internet, permettront à chacun d'alimenter un état de planning avec facilité. Paramétrée avec souplesse et dans le souci de prendre en compte les enjeux humains locaux ainsi que les habitudes de fonctionnement, cette GI permettra d'optimiser la sollicitation et de la répartir judicieusement.
En outre, nombre de fonctionnalités nouvelles telles que la cartographie numérique facilitant le travail des opérateurs CODIS et consultable depuis les CIS, l'automatisation de la recouverture opérationnelle, la gestion des opérations multiples, l'informatisation des comptes rendus de secours directement facilitant leur rédaction et permettant de réduire les délais de paiement....viendront optimiser et faciliter le traitement des alertes ainsi que le suivi des interventions.

Le projet se clôturera avec le déploiement du réseau ANTARES, fin d'année 2015, qui au-delà de la qualité liée au numérique permettra la transmission de statuts facilitant, pour les chefs d'agrès, la communication avec le CODIS (changements d'état relatifs à : arrivée sur les lieux, retour dispo ou indispo...).
Le travail de paramétrage actuellement en cours ainsi que les différentes formations, plus particulièrement celles des référents CIS choisis parmi les 11 CIS pilotes, permettront d'envisager une première bascule des dits CIS au mois de mai prochain. Essentielle et incontournable, cette évolution permettra non seulement de rationaliser la réponse opérationnelle, mais surtout de garantir les départs dans les meilleurs délais grâce notamment à la connaissance immédiate et permanente de la disponibilité des personnels.

Commandant Henri Couvé

L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

EXERCICE ZONAL ET TRANSFRONTALIER SAUVETAGE DEBLAIEMENT

C'est un évènement d'ampleur qui s'est déroulé du 1er au 3 octobre dernier sur le secteur de Barcelonnette et la Bréole. En effet, le SDIS 04 avait en charge d'une part l'organisation de l'exercice zonal sauvetage-déblaiement en partenariat avec l'ECASC et d'autre part la réalisation d'un exercice sismique avec la protection civile du Piémont et différentes institutions Italiennes dans le cadre du projet PICRIT.

En premier lieu, l'exercice SD qui sert également de support à la formation des chefs de section de la spécialité a réuni 385 sapeurs-pompiers venus de 16 départements de l'hexagone ainsi que de l'Andorre, des observateurs Monégasques et un détachement de commandement de l'UIISC n°7.
60 sapeurs-pompiers du SDIS participaient à l'exercice en qualité de spécialistes SD, d'animateurs de sites, de plastrons, de logisticiens, d'infirmiers, de médecins et de cyno.

Durant 48 heures, les spécialistes sont intervenus jour et nuit sur huit sites de manœuvres complexes, parfois difficiles d'accès et reproduisant les conditions de bâtiments effondrés. Ils ont ainsi été confrontés à différentes configurations possibles d'intervention face auxquelles ils ont dû mettre en œuvre les techniques et les matériels opérationnels spécifiques notamment en matière de localisation et d'extraction de victimes.
Le commandement arrière des opérations était effectué à partir d'un PC implanté pour les besoins de l'exercice sur le site du quartier Craplet à Barcelonnette. L'ensemble des personnels mobilisés était hébergé dans un camp de toile installé sur un terrain en partie arrière du quartier Craplet. Les moyens indispensables à la vie courante ont été mis en œuvre avec le concours de l'Etablissement de soutien opérationnel et logistique (Esol) de la sécurité civile basé à la Valentine.
Cet exercice clôturait la formation de 14 officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers venus de toute la France, menée par l'ECASC et qui a dispensé la formation théorique et assuré l'administration du stage.

Dans la continuité de cette manœuvre zonale, un exercice de terrain dans le cadre du projet PICRIT, a réuni environ 150 personnels, sapeurs-pompiers du département (SD, médecins, infirmiers, équipes cyno) et Turinois, ainsi que la protection civile du Piémont et des personnels du SAMU 04.

Le scénario consistait en un séisme de magnitude 6.2 sur l'échelle de RICHTER avec un épicentre sur le secteur de Digne-les-Bains. *Ainsi, un effet de site impacte vers 09h30 le village de vacance de « Chaussetive » commune de La Bréole. Le village est gravement sinistré. Plusieurs bâtiments sont détruits, certains menacent de s'effondrer. De nombreuses personnes sont blessées, ensevelies ou disparues, tandis que d'autres sont indemnes mais nécessitent une prise en charge « logistique ».*

Cette simulation a permis de mettre en œuvre les techniques de sauvetage déblaiement bien sûr mais également un village de tente pour l'accueil des sinistrés indemnes, par la protection civile du Piémont. Le poste médical avancé du SDIS 04 a été mis en place afin de prendre en charge et d'orienter les victimes tandis que la chaîne de commandement était activée.

Ces deux exercices ont été une véritable vitrine pour le SDIS 04 qui a montré de réelles capacités d'organisation d'évènements importants et pour lesquels les organisateurs ont reçu les félicitations de l'ensemble des départements présents, pour la qualité des sites et des scénarii, le bivouac et une météo particulièrement clémente en ce début d'octobre dans la vallée de l'Ubaye !

"Je tiens à remercier les adjudants PLA et PARIS pour leur très grand investissement dans la préparation et l'organisation de ces deux manœuvres et remercier également tous ceux qui ont participé, qui ont peu dormi et qui ont affronté le froid mais tout ça dans un très bon état d'esprit de camaraderie, de solidarité, de cohésion et de passion. "
Commandant Denis BARKAT

Quelles missions pour le sauvetage-déblaiement ?

Cette unité spécialisée est capable d'intervenir sur tout ce qui concerne le risque sismique, glissement de terrain mais également le risque urbain, tels que les explosions, effondrements d'ouvrages structurels (immeubles, habitation...), les procédures d'étaiement et de déblaiement complexes sur des incendies, les manœuvres de force, les opérations de désincarcération lourdes (accidents ferroviaires, car...), accident sur chantier (tranchée, galerie...), sauvetage d'animaux... par des techniques simples les sauveteurs-déblayeurs sont capables de procéder à des évacuations d'un 1er, 2ème ou 3ème niveau lorsque les communications existantes sont impraticables ou inadaptées.

ACCIDENT DE LA CIRCULATION

Le dimanche 5 octobre 2013 à 17h52, le CODIS 04 a reçu plusieurs appels pour un accident de la circulation sur la RN85 commune d'Entrages, lieu-dit Chabrières. Une VL de type 4x4 a fait plusieurs tonneaux et a sectionné un poteau électrique de 20000 V en béton.

Immédiatement un train de départ au CIS Digne est composé du chef de groupe, de deux VSAV, d'un VSR, d'un CCF et du SMUR de Digne-Les-Bains. Au vu des renseignements supplémentaires, le CODIS, en collaboration avec ERDF, a enclenché la procédure électrique renforcée.

Dès son arrivée sur le lieu de l'accident, le chef de groupe de Digne indique qu'il s'agit d'une VL de type 4x4 sur le côté contre un poteau de 20000 V couché en flanc de colline. A l'intérieur du véhicule se trouvent deux blessés graves incarcérés.

Le CODIS informe les secours que le secteur est hors-tension et que les pompiers peuvent intervenir.

Deux secteurs sont organisés :

- Un pour désincarcération avec le chef de groupe
- Un autre médical avec le médecin-chef venu en renfort avec la VLMI DGN.

Etant donné l'état de gravité des victimes une désincarcération rapide est demandée à l'équipage. Aussi, en moins de 10 mn les victimes étaient hors du véhicule.

Le médecin-chef demande un moyen aérien pour une évacuation urgente de la femme de 64 ans avec trauma crânien. Le mari de 66 ans sera évacué sur le CH de Digne-Les-Bains et médicalisé par le SMUR.

Tout le secteur Entrages -Barrême -Clumanc est privé d'électricité.

Très tard dans la nuit ERDF a pu rétablir la ligne au moyen d'un groupe électrogène .

La mission se termine à 21h09.

Lieutenant Toufik REKIA

FEU D'APPARTEMENT à MANOSQUE

Il est un peu plus de 4 h00 en ce matin du samedi 14 décembre lorsque les habitants d'un immeuble situé dans la résidence des Lilas à Manosque sentent une odeur de fumées. C'est ainsi que l'alerte est donnée au CTA/CODIS qui engage immédiatement les moyens du CIS Manosque en l'occurrence FPT, EPA, VSAV et chef de groupe. Rapidement sur les lieux et après une reconnaissance méticuleuse, les sapeurs-pompiers se trouvent confrontés à un feu de canapé dans le salon d'un appartement au second étage de l'immeuble. C'est au cours de l'exploration de l'appartement qu'un binôme découvre une femme inerte dans son lit et la dégage avant que lui soit prodigué les techniques de réanimation cardio-pulmonaire. Malheureusement et malgré tous les efforts des sapeurs-pompiers la jeune femme de 37 ans devait décéder. L'appartement de 60 m² environ est entièrement détruit par les fumées de feu pourtant localisé à un canapé et dans sa phase de développement.

Commandant Denis BARKAT

Rassemblement moto à Esparron de Verdon

Sous le patronage de l'Union Départementale, l'amicale des sapeurs-pompiers d'Esparron de Verdon a organisé le 14ème rassemblement moto des sapeurs-pompiers des Alpes de Haute-Provence le 14 septembre dernier.
Pas moins d'une cinquantaine de motos et 75 participants venus de 18 centres de secours du département se sont retrouvés de bon matin à la caserne d'Esparron. Après une collation et l'attribution d'un beau tee-shirt commémorant cette journée, un rappel sur la sécurité routière au guidon d'une moto a été énoncé. Dans un vrombissement joyeux, les équipages ont alors pris le départ en dessinant une longue farandole sur les routes sinueuses du département, tout au long d'une belle journée ensoleillée.

Pour clôturer ce rassemblement, les convives étaient rassemblés autour d'une paëlla géante lors d'une soirée festive dans une ambiance musicale et bon enfant où des récompenses ont été attribuées.

En 2014, l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Sainte-Tulle prendra le relais pour l'organisation de cette manifestation conviviale.
Le lendemain, tout ce petit monde retournait dans leurs villages respectifs, mais sous la pluie.
Pas toujours marrante la passion du motard !

Capitaine Lucien BERNE

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

ASSISTANT DE PREVENTION

Depuis plusieurs années le SDIS 04 s'est investi dans une politique d'amélioration de Santé Sécurité au Travail notamment à travers son service Hygiène et Sécurité.

Les assistants de prévention (anciennement Agents Chargés de la Mise en Œuvre) constituent le niveau de proximité de la démarche de prévention. Au SDIS 04 ce niveau de proximité est représenté par la présence d'un assistant de prévention dans chaque compagnie.

La mission de l'assistant de prévention est d'assister le service Hygiène et Sécurité, dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des personnels,
- améliorer les méthodes et le milieu de travail,
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité,

Il fait vivre la démarche de prévention des risques instaurée par la direction :
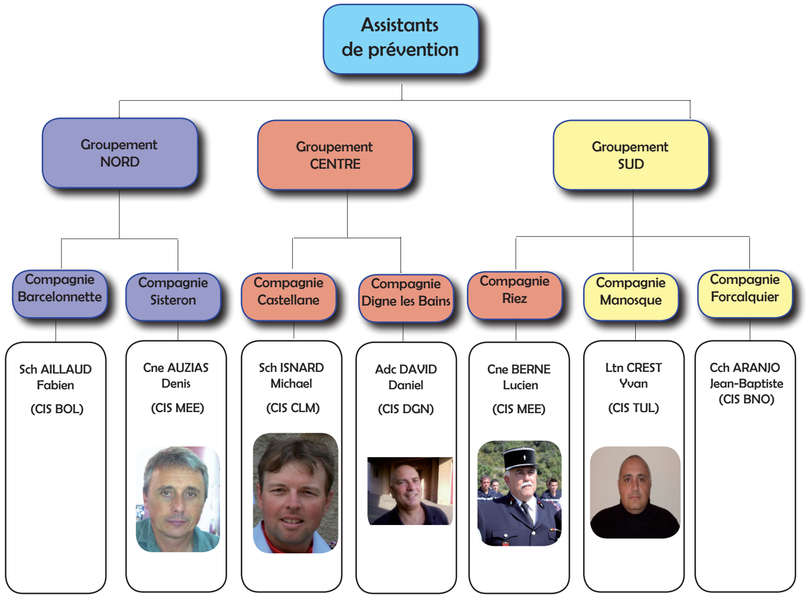
- en effectuant des remontées d'informations,
- en suivant les registres hygiène et sécurité mis à disposition des personnels,
- en participant à l'évaluation des risques professionnels,